

**COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 24 février 2010 à 20 h 30**

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Casadé Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Doumergue Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vours Marie Agnès.

Date de convocation : 16 février 2010

Secrétaire de séance : Marie Pierre Cassabois

Le Mercredi 24 février à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Félix Paréja excusé.

1. Approbation PV du 27 janvier

Chaque membre étant en possession du compte rendu. Monsieur le Maire en rappelle les différents points. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé par les membres présents.

2. Approbation des comptes administratifs 2009

Présentation des résultats du compte administratif commune qui se résumant ainsi :

section fonctionnement	
montant dépenses	267 162.91 €
montant recettes	279 350.07 €
résultat de l'exercice	12 187.16 €
reprise excédent antérieur	62 016.38 €
résultat cumulé	74 203.54 €
Section investissement	
montant dépenses	98 554.26 €
montant recettes	129 618.28 €
résultat de l'exercice	31 064.02 €
reprise déficit antérieur	-51 135.41 €
résultat cumulé	-20 071.39 €
Restes à réaliser	
dépenses	82 315.00 €
recettes	92 770.00 €
solde	10 455.00 €
besoin de financement de la section d'investissement	
résultat cumulé	-20 071.39 €
solde des restes à réaliser	10 455.00 €
besoin de financement	-9 616.39 €

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote. Madame Marie Pierre CASSABOIS élue présidente de séance demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote. Aucun vote contre, aucune abstention le compte administratif dressé par Mr le Maire est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à la présentation du compte administratif du budget assainissement qui se résume ainsi :

section fonctionnement	
montant dépenses	38 966.74 €
montant recettes	31 429.09 €
résultat de l'exercice	-7 537.65 €
reprise excédent antérieur	19 929.30 €
résultat cumulé	12 391.65 €
Section investissement	
montant dépenses	18 348.64 €
montant recettes	19 908.66 €
résultat de l'exercice	1 560.02 €
reprise déficit antérieur	-2 956.71 €
résultat cumulé	-1 396.69 €
Restes à réaliser	
dépenses	0.00 €
recettes	0.00 €
solde	0.00 €
besoin de financement de la section d'investissement	
résultat cumulé	-1 396.69 €
solde des restes à réaliser	0.00 €
besoin de financement	-1 396.69 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Marie Pierre Cassabois vote à l'unanimité le compte administratif 2009 dressé par Mr le Maire.

3. Approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Padirac et désignation de nouveaux délégués suppléants.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de la refonte des statuts de la communauté afin d'intégrer de nouvelles compétences ou de compléter celles existantes.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des propositions et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents : la refonte des statuts avec détermination de l'intérêt communautaire tels que ci-joints en annexe.

Suite à cette modification la commune sera représentée par 3 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Il conviendra de désigner trois nouveaux délégués suppléants. Cette désignation est reportée à une date ultérieure.

4. Avis sur demande de certificat d'urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de certificat d'urbanisme déposée par Monsieur BOUNY Julien pour un projet d'une maison d'habitation de 150 m² sur la parcelle AK 98 située à «Estayrie ».

Après avoir examiné cette demande et délibéré, le conseil municipal :

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de permettre l'installation de jeunes foyers sur la commune,

Considérant que ce terrain est situé à proximité de maisons d'habitations,

Considérant que ce terrain est desservi par les réseaux,

Donne à 7 voix pour, 3 abstentions un avis favorable à cette demande d'urbanisme,

Sous réserve que la construction soit implantée au plus près des habitations existantes et respecte le bâti architectural environnant.

5. Questions diverses.

- Bureau de vote : organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections régionales des 14 et 21 mars.
- Cérémonie du 19 mars : choix de la plaque (inscription et couleur). Cérémonie à partir de 18 h30.
- Sondage par le bureau d'études GINGER réalisé le jeudi 18 février. (Beaucoup de remblais)
- Compte rendu de la réunion contradictoire pour la station d'épuration qui s'est tenue le mardi 23 février.
- Présentation du projet du presbytère par LOT HABITAT le mardi 2 mars.
- Enveloppes « Prêt à poster » : rupture de stock. La commune doit proposer un nouveau visuel.
- Jacques FAURE présente la liste des travaux à réaliser pour la rénovation de la salle du conseil : murs en doublage placo, plafond sur ossature, remplacement des blocs portes, sol, électricité, chauffage.
- Eglise : l'angle du mur menace de tomber. Devis à demander
- Commande d'un camion de 0.10 pour perron et autour de la mairie.
- Marie Agnès Vaurs précise que la journée compostage sera la 2^{ème} quinzaine d'avril.

Elle informe que les collectivités peuvent pour l'installation complète d'une chaudière à granulés bénéficier d'un financement à hauteur de 70% environ.

Elle souhaite qu'un bilan de communication au sein du conseil municipal soit réalisé.

Fin de séance 0 h